



## Responsabilité quasi-délictuelle

Par **Palma Iurilli**, le **13/12/2017** à **21:45**

Bonjour !

Alors j'ai une question assez délicate. Je vous explique la situation:

Le 04/09/2016, ma colocataire, m'avait indiqué qu'elle comptait inviter 2 amis à dormir le soir-même, alors que nous étions de sorti, elle avait prévu de leur laisser la clef sous le paillason. Retissante, je n'ai cependant rien dit.

Le soir, alors que nous étions chez des amis à Voiron, Ma colocataire a reçu un appel d'une de ses connaissances. Elle les a guidé jusqu'à l'appartement et leur a donné le code pour entrer. Ces derniers ont cambriolé l'appartement.

Puis-je agir en responsabilité quasi délictuelle contre ma colocataire puisque sans ses indications il n'y aurait pas eu de cambriolage ? (Ou si elle n'avait pas laissé les clefs, j'aurais pu être remboursé par l'assurance)

Qu'en pensez vous?

Merci